

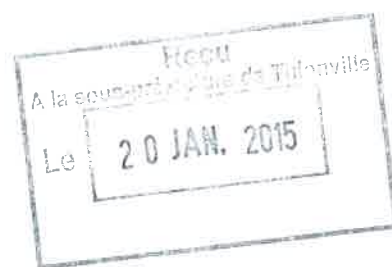


Extrait du registre des délibérations Réunion du 14 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+ en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 23 décembre 2014.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA



N° 2015-01

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch a accordé à Le Gueulard +, pour ses investissements faits à son nom en 2014, une dotation supplémentaire de 19 274 € qui sera versée en 2015. Il est proposé au Conseil d'Administration d'inscrire le crédit sur la ligne dotation selon le tableau suivant :

Décision modificative n°1 – Budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DESIGNATION DES ARTICLES		RECETTE
N°	INTITULE	
CHAPITRE 10 IMMOBILISATION INCORPORELLES		DEPENSE
1021	DOTATION	
		19 274,00€

Pour réaffecter ce montant sur les investissements 2015 et ajuster le budget principal, il est proposé au Conseil d'Administration d'ajuster le budget principal selon le tableau suivant :

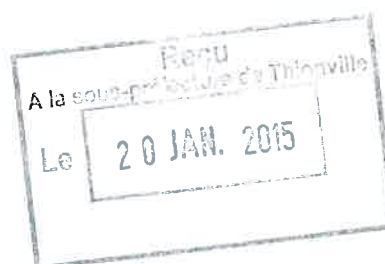
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DESIGNATION DES ARTICLES		RECETTE	DEPENSE
N°	INTITULE		
CHAPITRE 10 IMMOBILISATION INCORPORELLES			
1021	DOTATION		-19 274,00 €
CHAPITRE 21 IMMOBILISATION CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		10 000,00 €
2182	MATERIEL INFORMATIQUE		9 274,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VOTE L'inscription au budget de la dotation de 19 274,00€

VOTE La décision modificative n°1 de la section d'investissement du budget principal.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0



Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 15 janvier 2015
Le Président,

Moreno BRIZZI

